

Décret

Générale

modern

Décret n° 2020-239/PRE portant agrément du transfert d'une partie des actions de la Société Great Horn Investment Holding SAS.

n° 2020-239/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
17 septembre 2020

Numéro JO
n° 18 du 30/09/2020

Date du numéro
30 septembre 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°134/AN/11/6ème L du 01 août 2012 portant adoption du Code de Commerce

VULa Loi n°53/AN/04 du 17 mai 2004 portant Code des Zones Franches

VULa Loi n°58/AN/14/7ème L du 06 décembre 2014 portant adoption de la « Vision Djibouti 2035 » et ses Plans d'actions opérationnels

VULa Loi n°143/AN/16/7ème L du 05 avril 2016 portant Code de la Bonne Gouvernance des Entreprises Publiques

VULa Loi n°55/AN/19/8ème L du 23 juillet 2019 portant Régime Juridique des Entreprises Publiques

VULa Loi n°75/AN/20/8ème L du 29 mars 2020 portant création du Fonds Souverain de Djibouti

VULa Loi n°86/AN/20/8ème L du 29 avril 2020 portant modification et complétant le Code de Commerce

VULe Décret n°2002-0098/PRE du 02 juin 2002 portant création de l'Autorité de la Zone Franche de Djibouti

VULe Décret n°2014-293/PRE du 09 octobre 2014 modifiant le Décret n°2007-0203/PRE fixant les membres du Conseil d'Administration de l'Autorité des Ports et des Zones Franches

VULe Décret n°2015-137/PRE du 12 mai 2015 complétant certaines dispositions du Décret n°2002-0098/PRE portant création de l'Autorité de la Zone Franche de Djibouti

VULe Décret n°2015-290/PR/MEFCI du 24 octobre 2015 portant adoption du Plan National de Développement SCAPE

VULe Décret n°2016-306/PRE du 14 novembre 2016 créant une Société dénommée « GREAT HORN INVESTMENT HOLDINGS S.A.S »

VULe Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

En application de l'article 7 de la Loi n°075/AN/20/8ème L du 29 mars 2020 portant création du Fonds Souverain de Djibouti, il est approuvé le transfert de quarante (40) pour cent des actions de la Société Great Horn Investment Holding SAS détenues par l'Autorité des Ports et des Zones Franches de Djibouti, associé unique de la Société, soit 6.000.000.000 actions, à l'État, lequel apportera ces actions au Fonds Souverain de Djibouti.

Article 2

Les Statuts de la Société Great Horn Investment SAS seront modifiés pour les rendre conformes à la nouvelle répartition des actions.

Article 3

Ce transfert est

fait à titre gratuit et exempté de toute taxe et tout droit d'enregistrement et de timbre. L'Autorité des Ports et des Zones Franches est chargée des formalités de modification.

Article 4

Le présent Décret prendra effet dès sa signature et sera publié au Journal Officiel. Il sera enregistré, exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH